

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Allemagne

Une publication du SER de Berlin – n°3/2025

Sommaire

Le chiffre du mois

Actualité macroéconomique

Politique budgétaire

La réforme du cadre budgétaire constitutionnel a été adoptée

La Cour Constitutionnelle valide la surtaxe de solidarité

Politiques sociales et marché du travail

L'agence fédérale du travail relève que le chômage n'a que peu évolué en février

Une étude relève les réticences à l'embauche de personnes étrangères ou de mères

Seuls 49% des salariés étaient couverts par une convention collective en 2024

L'indice des rémunérations mensuelles conventionnelles a fortement augmenté en 2024

Actualité financière

Régulation financière

La fédération des banques commerciales (BdB) réclame la suppression du coussin pour risque systémique sectoriel

Les banques mutualistes réforment les règles internes de leur système de protection institutionnel (IPS)

La BaFin se prononce pour une plus forte proportionnalité de la régulation

La forte hausse des ventes de produits dérivés en 2023 n'est pas sanctionnée par la BaFin

La banque munichoise Obotritia fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité

Banques et assurances

La Bundesbank comptabilise sa première perte depuis 1979

Crédit Mutuel acquiert OLG

Unicredit n'intensifie pas, pour l'instant, sa prise de participation dans Commerzbank

La BaFin inflige de nouvelles amendes à Deutsche Bank

Le « Forum national sur l'argent liquide » demande d'arrondir les prix

Les caisses d'épargne et les banques mutualistes enregistrent des résultats en hausse

Le résultat des *Landesbanken* se maintient à un niveau élevé

Point de conjuncture

Le chiffre du mois

500 Md€

Plafond de dépenses autorisées sur 12 ans au titre du fonds spécial « infrastructure » institué par la réforme du cadre budgétaire constitutionnel, en exemption de la règle du « frein à la dette »

Actualité macroéconomique

Politique budgétaire

La réforme du cadre budgétaire constitutionnel a été adoptée. Une [révision constitutionnelle](#) a été adoptée le 22 mars par le Parlement allemand, qui apporte trois amendements à la règle du « frein à la dette » : (i) une exemption du « frein à la dette » pour toutes les dépenses de défense et certaines dépenses de sécurité (protection civile, services de renseignement, aide aux Etats attaqués en violation du droit international et protection de la sécurité de l'information) excédant 1% du PIB, (ii) la création d'un fonds spécial de 500 Md€ sur 12 ans (dont 100 Md€ fléchés vers le Fonds Climat et Transformation (KTF) et 100 Md€ vers les Länder), en exemption du « frein à la dette », pour des investissements supplémentaires en faveur des infrastructures et des investissements supplémentaires contribuant à l'atteinte de la neutralité climatique d'ici 2045, et (iii) le relèvement du plafond de déficit structurel autorisé pour les Länder de 0% à 0,35% du PIB.

La Cour Constitutionnelle valide la surtaxe de solidarité Dans une [décision](#) rendue le 26 mars, la Cour de Karlsruhe a rejeté un recours constitutionnel à l'encontre de la « surtaxe de solidarité » (Solidaritätszuschlag), instaurée en 1995 dans le cadre des mesures de péréquation budgétaire visant à soutenir les Länder de l'Est à la suite de la réunification. Cette surtaxe correspond à 5,5% du montant de l'impôt sur le revenu dû par les ménages aisés ainsi que du montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises – pour des recettes annuelles s'élevant à environ 13 Md€. Ce recours a été initié en 2020 par le FDP, arguant que l'expiration fin 2019 du « Pacte de solidarité », qui instituait le versement de contributions financières aux Länder de l'Est, aurait dû conduire à son abrogation. La Cour a néanmoins estimé que la réintégration des Länder de l'Est à la fédération continuait à générer des besoins de financement additionnels. Indépendamment de la décision de la Cour, l'institut [DIW](#) propose de réformer la surtaxe et d'en faire évoluer l'objectif, afin de financer les besoins d'investissement dans la défense.

Politiques sociales et marché du travail

L'agence fédérale du travail relève que le chômage n'a que peu évolué en février, bien que « la faiblesse conjoncturelle pèse manifestement sur le marché du travail » ([rapport](#) de février). Le nombre de personnes inscrites au chômage a augmenté en février (+0,2%), mais moins qu'en janvier (+0,4% sur un mois ; données corrigées des variations saisonnières). L'emploi total a légèrement diminué en janvier (-0,0% soit -11 000 sur un mois en cvs, dernière donnée disponible). Ce recul s'explique par le recul du travail indépendant et du nombre de personnes exerçant une activité dite « marginale » (mini-job), tandis que l'emploi salarié soumis à cotisations sociales serait stable, après avoir légèrement progressé en décembre 2024 (+0,2% sur un an, à 35,0 M, dernières données disponibles). La situation varie toutefois selon les secteurs d'activité : si l'emploi soumis à cotisations sociales dans les services publics, la santé, le soin ou la logistique et le transport est en hausse, l'industrie manufacturière accuse la plus forte baisse en nombre d'emplois (-105 000 sur un an en décembre, soit -1,5%).

Une étude relève les réticences à l'embauche de personnes étrangères ou de mères. Une [étude](#) de l'IAB conclut que les personnes musulmanes, réfugiées ou présentant des signes religieux ont de moindres chances de se voir proposer un emploi. Cette réticence à l'embauche touche aussi les mères, et est également observée dans les entreprises qui font face à des pénuries d'emploi.

Seuls 49% des salariés étaient couverts par une convention collective en 2024. Cette part varie fortement selon les branches, atteignant 100% dans l'administration publique contre 52% dans l'industrie manufacturière ou encore 11% dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture (source : [Destatis](#)).

L'indice des rémunérations mensuelles conventionnelles a fortement augmenté en 2024, à hauteur de +4,8% en moyenne (hors primes : +4,3%) – progressant plus fortement que l'indice des prix à la consommation (2,2%) pour la première fois depuis 2020 (source : [Destatis](#)).

Actualité financière

Régulation financière

La fédération des banques commerciales (BdB) réclame la suppression du coussin pour risque systémique sectoriel appliqué aux crédits immobiliers (2 %), instauré en avril 2022, ainsi que la levée du coussin de fonds propres contra-cyclique (0,75 %).

Les banques mutualistes réforment les règles internes de leur système de protection institutionnel (IPS). L'IPS a en effet dû faire face, l'année passée, au sauvetage de trois de ses membres (cf. BE 9/24), mettant à mal les dispositifs de protection du groupe. Le coût en serait d'environ 500 M€. La fédération ([BVR](#)) pourra désormais intervenir plus facilement auprès des conseils de surveillance de banques connaissant des difficultés, et la coopération entre les organes régionaux de surveillance, la DZ Bank et le BVR sera renforcée.

La BaFin se prononce pour une plus forte proportionnalité de la régulation appliquée aux établissements de crédit de petites et moyenne taille. R. [Röseler](#), directeur de la supervision bancaire de la [BaFin](#), estime que le législateur devrait adapter encore davantage la régulation à ces établissements. La BaFin a déjà entamé ce travail d'[allègement](#) et espère obtenir le soutien du futur gouvernement pour poursuivre dans cette direction.

La forte hausse des ventes de produits dérivés en 2023 n'est pas sanctionnée par la BaFin. En 2023, les banques allemandes, essentiellement les caisses d'épargne, ont vendu un volume de 112 Md€ de dérivés à leurs clients, en augmentation de 40% par rapport à l'année précédente, ce qui a fait craindre aux associations de protection des consommateurs de graves manquements dans le conseil en placement. De l'enquête conduite par la [BaFin](#), il ressort que si des omissions dans les informations données aux clients ont été constatées, les établissements bancaires n'ont pas forcé les épargnants à investir dans ces produits risqués.

La banque munichoise Obotritia fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité. La [BaFin](#) a demandé le 3 mars dernier au tribunal de Munich d'ouvrir une procédure d'insolvabilité à l'encontre de la banque spécialisée dans le crédit immobilier commercial, dont le bilan atteignait 53 M€ fin 2024. Les 1 300 déposants ne pourront faire appel qu'au fonds de garantie des dépôts ([EdB](#)), la banque n'ayant pas cotisé au [fonds complémentaire de garantie](#) (au-delà de 100 000 € / déposant).

Banques et assurances

La Bundesbank comptabilise sa première perte depuis 1979. La Bundesbank affiche une [perte](#) de 19,2 Md€ en 2024, après avoir utilisé la totalité de ses

réserves restantes (0,7 Md€). La perte résulte de l'écart entre le faible rendement des obligations souveraines et d'entreprises et le niveau élevé des rémunérations des dépôts des établissements de crédit. La banque centrale ne versera pas de bénéfice au Bund pour la 5^{ème} année consécutive. Pour rappel, la banque centrale avait pu présenter, en 2023, un résultat à l'équilibre du fait de l'utilisation de la totalité de ses provisions pour risques (19,2 Md€) et d'une partie de ses réserves (2,4 Md€).

Crédit Mutuel acquiert OLG. Crédit Mutuel acquiert, par l'intermédiaire de sa filiale allemande [Targobank](#), la Oldenburgische Landesbank (OLB), qui appartenait jusqu'à présent à un consortium anglo-américain, pour un montant estimé entre 1,5 Md€ et 2 Md€. Cette acquisition permet à Crédit Mutuel de développer son activité de banque universelle en Allemagne, son principal marché en dehors de la France. Targobank et OLG obtiendront, à elles deux, une taille de bilan de 79 Md€ et deviendront ainsi l'une des plus grandes banques commerciales allemandes.

Unicredit n'intensifie pas, pour l'instant, sa prise de participation dans Commerzbank. Alors qu'il a reçu de la BCE l'autorisation d'acquérir une participation directe dans Commerzbank pouvant atteindre 29,9%, Andrea Orcel, le PDG d'Unicredit se montre prudent : il déclare attendre encore l'autorisation de l'office fédéral de la concurrence ([Bundeskartellamt](#)) et l'occasion d'engager un dialogue constructif avec le nouveau gouvernement allemand avant d'augmenter éventuellement sa participation dans Commerzbank. Il pourrait ne prendre une décision qu'en 2027. De son côté, Commerzbank a prolongé de cinq ans le [mandat](#) de deux de ses membres du directoire et signé un contrat de 15 ans pour la [location de bureaux](#) permettant d'héberger 3 200 postes de travail à Francfort.

La BaFin inflige de nouvelles amendes à Deutsche Bank. Les trois [amendes](#) d'un montant total de 23 M€ sanctionnent des opérations de change risquées vendues à des entreprises clientes en Espagne (la CNMV, l'autorité de supervision des marchés financiers espagnole, a déjà condamné Deutsche Bank à une amende de 10 M€ pour ces mêmes faits) ainsi qu'un manquement à l'obligation de conservation de preuves téléphoniques et à l'obligation d'assistance en cas de changement de compte dans le cadre de sa filiale Postbank.

Le « Forum national sur l'argent liquide » demande d'arrondir les prix. Ce groupe fondé en février 2024 à l'initiative de la Bundesbank et constitué notamment des associations du secteur bancaire, du commerce de détail et de la protection des consommateurs, s'est prononcé en faveur de l'[arrondi](#) des paiements en espèces en Allemagne aux cinq centimes d'euro supérieurs ou inférieurs. Il demande au ministère fédéral des Finances d'œuvrer dans ce sens.

Les caisses d'épargne et les banques mutualistes enregistrent des résultats en hausse. Le résultat avant impôts annuel des 343 [caisses d'épargne](#) (353 fin 2023) progresse de 7% pour atteindre 7,3 Md€, en raison notamment d'un

chiffre d'affaires record dans le secteur du négoce de titres et d'une baisse des provisions pour risques de crédits (2,3 Md€ contre 2,8 Md€). Le résultat avant impôts annuel des 672 [banques mutualistes](#) (697 fin 2023) s'accroît de 2% pour s'élever à 9,5 Md€. Leurs provisions pour risques de crédit ont légèrement augmenté (2,1 Md€ contre 1,7 Md€ en 2023). Le groupe [DZ Bank](#), l'organe central des banques mutualistes, affiche également un résultat avant impôt supérieur à celui de 2023 (3,3 Md€ contre 3,2 Mrd€), auquel ont plus particulièrement contribué ses filiales R+V (assurance) et Union Investment (banque d'investissement), alors qu'il a fortement relevé ses provisions pour risques (845 M€ contre 362 M€) pour couvrir ses crédits à la consommation (TeamBank) et son financement du Mittelstand (VR Smart Finanz).

Le résultat des *Landesbanken* se maintient à un niveau élevé. En 2024, [BayernLB](#) affiche un résultat avant impôts supérieur de 10% à celui de 2023 (1,6 Md€ contre 1,4 Md€) reposant, en grande partie, sur sa banque en ligne DKB, et [LBBW](#) de 10% inférieur à celui de 2023 (1,2 Md€ contre 1,4 Md€). [NordLB](#), sauvée de la faillite en 2019, enregistre un résultat avant impôts en hausse de 31%, s'élevant à 356 M€, et un ratio coûts/revenus de 62% (contre 74% en 2023). Les trois *Landesbanken* ont augmenté, en particulier dans le secteur du financement immobilier, leurs provisions pour risques de crédits (BayernLB: 491 M€ après 180 M€ en 2023 ; LBBW : 360 M€ après 254 M€ ; NordLB : 144 M€ après 99 M€).

Point de conjoncture

Prévisions économiques et budgétaires annuelles

Source	Date de publication	2024	2025	2026	2027
Croissance (%) (non-cjo)					
Gouvernement janvier 2025	29/01/2025	-0,2	0,3	-	-
FMI janvier 2025	17/01/2025	-0,2	0,3	1,1	-
Bundesbank décembre 2024	13/12/2024	-0,2	0,1	1,1	1,0
Commission européenne automne 2024	15/11/2024	-0,1	0,7	1,3	-
Inflation (%) (IPCH)					
Bundesbank décembre 2024	13/12/2024	2,5	2,4	2,1	1,9
OCDE décembre 2024	04/12/2024	2,4	2,0	1,9	-
Commission européenne automne 2024	15/11/2024	2,4	2,1	1,9	-
FMI octobre 2024	22/10/2024	2,4	2,0	2,0	2,0
Solde public (% du PIB)					
Bundesbank décembre 2024	13/12/2024	-2,5	-2,5	-2,4	-2,4
OCDE décembre 2024	04/12/2024	-2,3	-2,0	-1,8	-
Commission européenne automne 2024	15/11/2024	-2,2	-2,0	-1,8	-
FMI octobre 2024	22/10/2024	-2,0	-1,7	-1,0	-0,8
Dette publique (% du PIB)					
Bundesbank décembre 2024	13/12/2024	-	-	-	61,7
OCDE décembre 2024	04/12/2024	66,0	67,2	68,2	-
Commission européenne automne 2024	15/11/2024	63,0	63,2	62,8	-
FMI octobre 2024	22/10/2024	62,7	62,1	60,9	59,9

Indicateurs conjoncturels mensuels

Indicateur	Source	2024-11	2024-12	2025-01	2025-02
Activité					
Ventes au détail (% évol. sur un mois, en volume, cvs-cjo)	Destatis	0,3	-0,8	0,3	-
Production industrielle (% évol. sur un mois, en volume, cvs-cjo)	Destatis	1,3	-1,5	2,0	-
Prix à la consommation					
Inflation (% évol. en g.a., déf. nat.)	Destatis	2,2	2,6	2,3	2,3
Inflation sous-jacente (% évol. en g.a., déf. nat.)	Destatis	3,0	3,3	2,9	2,7
Commerce extérieur					
Exportations (% évol. sur un mois, en valeur, cvs-cjo)	Destatis	3,1	2,5	-2,5	-
Importations (% évol. sur un mois, en valeur, cvs-cjo)	Destatis	-2,0	1,6	1,2	-
Marché du travail					
Personnes au chômage (évol. en g.a., en milliers, cvs, déf. nat.)	BA	170	174	180	170
Personnes en emploi (évol. en g.a., en milliers, cvs, déf. nat.)	BA	-6	-26	-42	-
Climat des affaires					
Baromètre du climat des affaires (indice base 100 = 2015, cvs)	ifo	86	85	85	85
Baromètre de l'emploi (indice base 100 = 2015, cvs)	ifo	93	93	93	93

déf. nat. : définition nationale

g.a. : glissement annuel

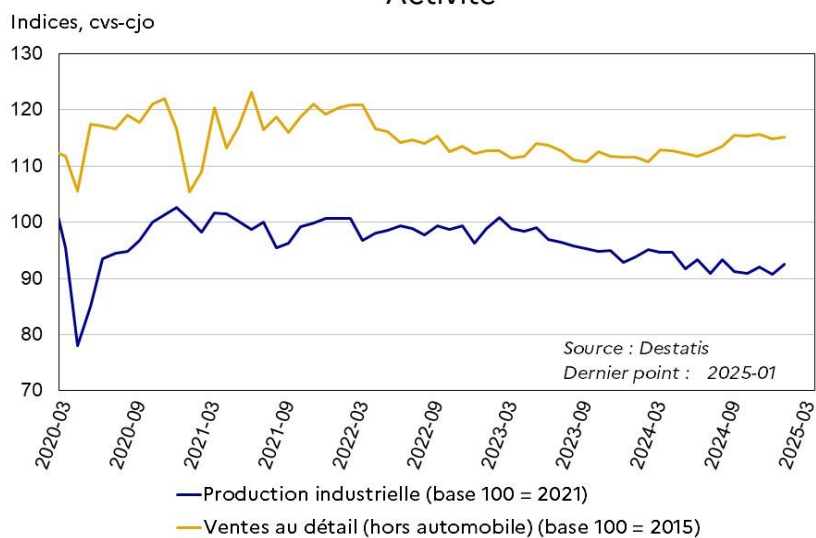
cvs : corrigé des variations saisonnières

cjo : corrigé des jours ouvrés

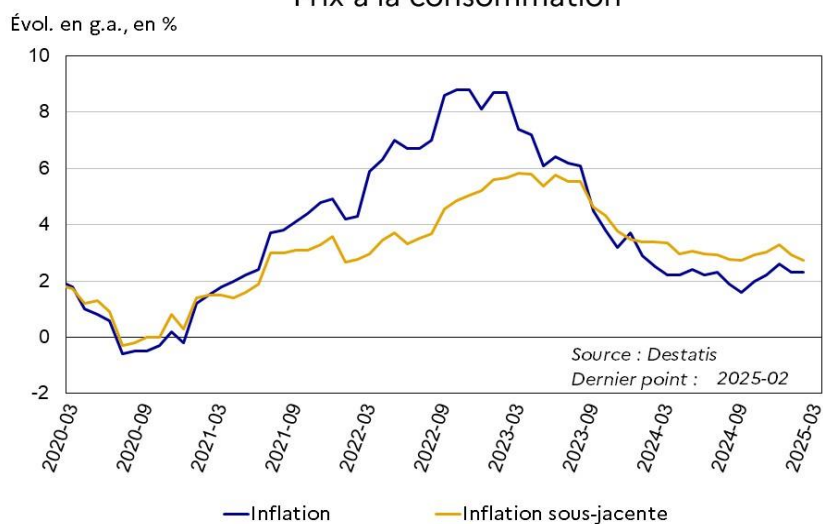
Inflation sous-jacente : hors alimentation et énergie

BA : Agence fédérale du travail (Bundesagentur für Arbeit)

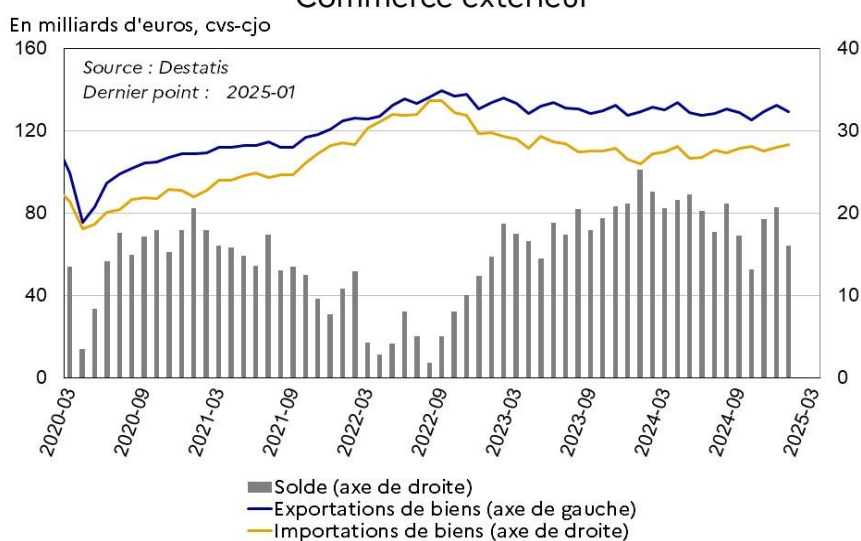
Activité



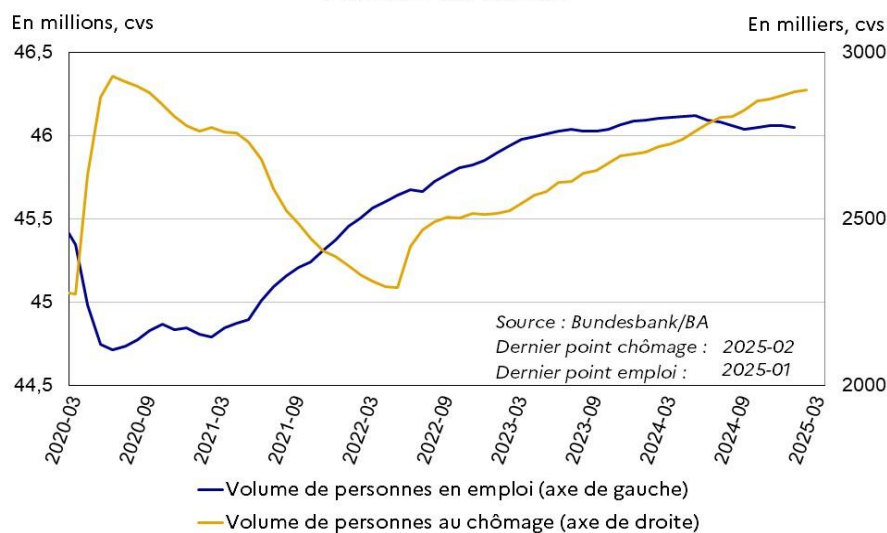
Prix à la consommation



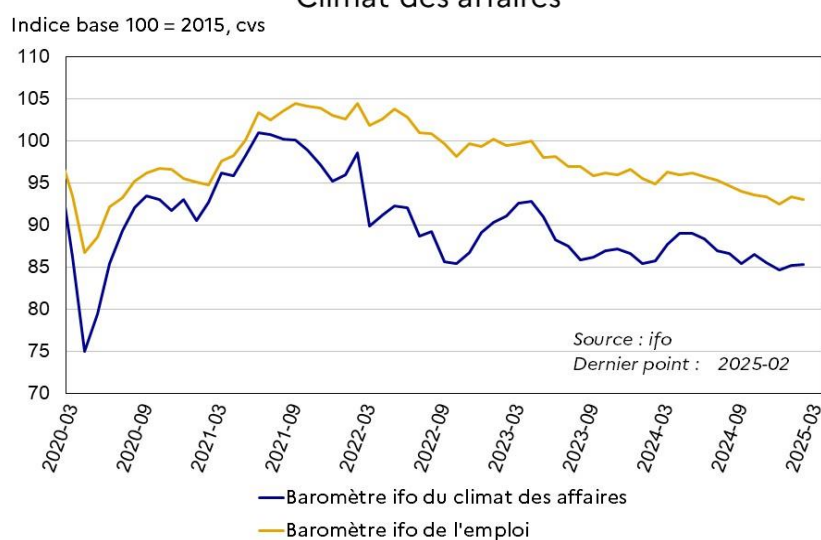
Commerce extérieur



Marché du travail



Climat des affaires



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Service économique de Berlin

Claire Thirriot-Kwant, Baptiste Royer

Rédaction : François Brunet, Anita Gandon, Soheil Mahir, Lucie Petit et Laurence Rambert

Abonnez-vous : berlin@dgtresor.gouv.fr